ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

DÉLIBERATION DU 03/11/2026 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Nombre de membres :
En exercice : 7
Présents : 6

A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 3 Novembre à 18:30, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BÉZILLE Bruno, Président.

Date de convocation : 27/10/2026

Présents : M. BÉZILLE Bruno, M. CROUM Jean-Louis, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. PICARD Sébastien, M. THOMAS Julien

Absent : M. NICOLLE Baptiste

Secrétaire : M. PELLETIER Laurent

D_AFR_2026_09 – Taxe foncière de remembrement 2026

Vu la délibération D_AFR_03 du Bureau de l'AFR en date du 03 février 2026 modifiant la Taxe foncière de remembrement 2026 à 3,00 € l'hectare HT,

Considérant que ce tarif engendrerait trop de frais pour des faibles montants de facturation

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **modifie** à 6 € l'hectare HT le montant de la taxe foncière de remembrement **2026**,
- **dit** que cette taxe est soumise au taux de T.V.A. de 20,00 %,
- **décide** de mettre en recouvrement pour l'année **2026**, les taxes à l'ensemble des propriétaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
A Fréville-du-Gâtinais, le 03/11/2026
Le Président,
BÉZILLE Bruno



